Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_221_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 19 novembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BETRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*Suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUËT, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Fabienne TASSEL donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Alain GOUEZIN, Marc LE GUYADER, Christelle LEVY-ROBERT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2025-221

Membres en exercice : 69 Présents : 55 Absents : 14 Pouvoirs : 6

PLANIFICATION – PROSPECTIVE - HABITAT
PETITES VILLES DE DEMAIN
CONVENTION-CADRE D'OPERATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES (ORT) – AVENANT

Lamballe Terre & Mer compte deux communes faisant partie du programme national « Petites villes de demain » : Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs. Ce programme est porté par l'Agence Nationale de la

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251125-2025_221_DELIB-DE

Cohésion des Territoires et vise à soutenir la revitalisation des centres-villes des communes ciblées. L'entrée du territoire dans « Petites villes de demain » s'est traduite par la signature d'une convention d'adhésion le 1er mars 2021, puis par la signature d'une convention-cadre d'opération de revitalisation des territoires, le 31 août 2022. Cet outil juridique doit permettre aux collectivités de mettre en œuvre un projet global de territoire qui vise à conforter leur centralité, en conférant notamment de droits juridiques et fiscaux spécifiques. Au sein du territoire de Lamballe Terre & Mer, cette convention a été signée par l'EPCI, les communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs, et par l'Etat.

La convention doit s'achever en mars 2026, soit la date de fin initiale du programme « Petites villes de demain ». Le programme ayant été prorogé jusqu'au 31 décembre 2026, il est souhaitable de proroger la convention-cadre « Petites villes de demain » valant convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) jusqu'à cette date. Pour ce faire, un avenant à la convention doit être signé par l'ensemble de ses signataires.

Vu :

- La Loi n°2018-1021 portant évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite Loi ELAN, du 23 novembre 2018, notamment l'article 157 créant la convention-cadre « Petites villes de demain » valant convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT),
- La délibération n°2022-083 du 12 juillet 2022, approuvant l'Opération de revitalisation du territoire *(ORT)*, notamment les périmètres opérationnels et le programme d'actions,

Considérant le projet d'avenant à la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Lamballe Terre & Mer, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE l'avenant à la convention-cadre « Petites villes de demain » valant opération de revitalisation des territoires (ORT),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention-cadre « Petites villes de demain » valant opération de revitalisation des territoires (ORT) ou tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 9 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-